

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE**

74240

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

3 – Domaine et patrimoine

3-3 Location

OBJET

N°2024-71

**Mise à disposition de salle
au Pavillon S. HESSEL**

20/04/2025

Vu la délibération du Conseil municipal n°2023.32 en date du 11 février 2023, délégrant à Monsieur le Maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de convention joint ;

Considérant que la commune est propriétaire des locaux du Pavillon Stéphane Hessel sis 47 rue des Vignes - 74240 Gaillard ;

Considérant le souhaite de faire intervenir le Quatuor Ignis pour un concert dans le cadre la saison culturelle de la ville, le dimanche 20 avril 2025, au Pavillon Stéphane Hessel ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 – De mettre à disposition du Quatuor Ignis une salle située au Pavillon Stéphane Hessel à Gaillard le dimanche 20 avril 2025.

ARTICLE 2 – De signer une convention pour le concert du Quatuor Ignis et pour l'utilisation des locaux.

ARTICLE 3 – De dire que le Maire et le Comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

*Décision devenue exécutoire compte tenu
:*

de sa réception en Sous-Préfecture:

de sa mise en ligne le: 10/06/2024

de sa notification le:

Fait à Gaillard, le 07 juin 2024

Le Maire,
Antoine BLOUIN

